

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERs

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil En exercice Municipal	qui ont pris part à la Délibération
-----15-----15-----	12-----

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq-----

et le 15 avril -----

Date de
convocation

10/04/2025

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

10/04/2025

Présents : BEZERRA Gérard, Serge BETUING, Muriel BOUZIGON, Amandine
CARRERE, Eric CHARLES, Véronique JASSERAND, Nelly DESPAX, Thérèse
FIN, Nicolas LABEYRIE, Eric LARRODE, Christiane MONDIN SEAILLES

Excusés : Jean-Marc CASTAY, Sébastien LANSMANT (procuration à Nelly
DESPAX), Cécile PLOQUIN

Absent : Pierre CABANNES

Secrétaire de séance : Nelly DESPAX

Objet de la Délibération

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services
fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des
impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en
2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non
affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en
référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

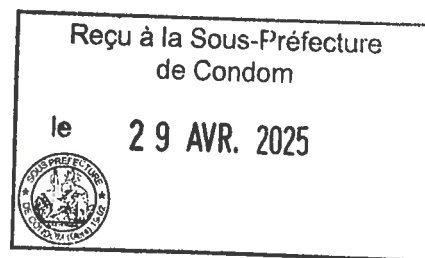
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2024 comme suit :

TH : 11,31 %

TFB : 59,49 %

TFPNB : 127,23 %

Fait à MONTREAL le 15 avril 2025.



Le Maire,

Gérard BEZERRA





COMMUNE : 290 MONTREAL
ARRONDISSEMENT : 32 CONDOM
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CONDOM

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 241 070	59,49	162,77	1 280 000	761 472	59,49	761 472
Taxe foncière non bâties (TFNB)	233 948	127,23	241,34	237 600	302 298	127,23	302 298
Taxe d'habitation (TH)	461 071	11,31	55,53	402 900	45 568	11,31	45 568
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 109 338
				Total	1 109 338		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	59,49		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 109 338 = 1	127,23		
Taxe d'habitation (TH)	1 109 338	11,31		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	177			44 072	0	0	- 288 971	- 244 722

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 109 338		864 616
		- 244 722

À AUCH
Le 21 MARS 2025
Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom
Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE PERINETT
29 AVR. 2025

Le 15/04/2025
Pour la Préfecture



Failliet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 290 MONTREAL
ARRONDISSEMENT : 32 CONDOM
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CONDOM

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :	
a. Personnes de condition modeste	1 645
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	9 652
d. Logements sociaux et longue durée	884

Taxe foncière non bâtie

31 891

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	110 095
Taxe foncière non bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	41 103

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	335 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	67 200
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	34 905
d. Bases dégrévées locaux vacants	21 041
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

177

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>

0

0,625260

25,64

33,85

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			15
Taxe foncière bâte (TFB)	39,74	67,24	168,10	5,33000	162,77
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	51,08	99,12	247,80	6,46000	241,34
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,97	72,43	16,90000	55,53
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National
b. Communal

>>>

>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>

>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

11,03

>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

32,07